



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°173 du 15 mars 2011

SOMMAIRE

- Compte rendu de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du jeudi 10 mars 2011

Rapport à la CE du 10 mars 2011

Je veux d'abord vous signaler la présence des deux camarades non titulaires qui viennent de créer une section SNTRS-CGT à l'ANR. C'est un choix courageux compte tenu des pratiques de la direction de l'ANR. (Applaudissements).

Situation Générale

Le capitalisme est confronté aujourd'hui à de sérieuses contradictions et difficultés.

La globalisation de l'économie et de la finance en lien avec un développement technologique rapide tend à faire évoluer les rapports de force entre les puissances occidentales et les grands pays émergents (Chine, Brésil, Inde, etc). Les zones de production et de croissance de la consommation où se dégage les profits ne se concentrent plus seulement en Europe et aux USA qui sont, en plus, globalement en situation de baisse démographique. La croissance est surtout observée hors des pays occidentaux d'autant que les populations des puissances émergentes sont loin d'avoir atteint le niveau de vie occidental.

Cette situation se traduit en Europe, y compris en France, pour maintenir un niveau de profit jugé suffisant pour le Capital, par la poursuite de la baisse des revenus du travail, la remise en cause des acquis sociaux, les tentatives de détourner la défense de l'environnement en faveur des profits et une fiscalité toujours plus injuste. La réforme des retraites l'a illustré parfaitement cet automne. Les projets pour le financement de la dépendance vont dans le même sens. Le développement de la précarité qui se continue, les menaces sur le Statut de la Fonction Publique avec notamment de nouvelles suppressions de postes de fonctionnaires correspondent bien à notre analyse. Les nouveaux projets de réformes fiscales notamment la réduction, voire la suppression, de l'impôt sur la fortune qui pourrait bien être assorti d'une montée des taux de TVA montre bien la volonté du Capital de transférer une nouvelle partie de ses charges sur la population et donc de fait principalement sur les salariés. La lutte des classes apparaît clairement. Pour éviter la remise en cause de leur domination, les forces du Capital manœuvrent pour faire monter dans l'opinion les idées de l'extrémisme de droite comme le FN en France (voir le rôle de Sarkozy et d'une grande partie des médias). L'objectif est de peser sur la société pour qu'elle pérennise ses divisions internes (religion, nationalisme, régionalisme,...) et se replie sur elle-même afin de ne pas jeter un œil lucide sur ce qui se passe dans le monde. En même temps, de façon cohérente, c'est un moyen d'éviter que le débat politique dans les campagnes électorales aille trop loin dans le sens de changements réels. Les électeurs sont incités à limiter leurs ambitions à repousser cet extrémisme.

La mondialisation des échanges crée aussi les conditions pour que d'autres peuples comprennent qu'ils peuvent profiter de la croissance économique mondiale. Mais le Capital ne souhaite pas des changements trop rapides car il craint que ses avantages soient remis en cause. Pour cela il s'appuie depuis longtemps sur des dictatures et une partie des bourgeoisies nationales dont les intérêts, les objectifs sont de participer au commerce international mais en modernisant et démocratisant le moins possible les pays qu'ils dirigent. La prise de conscience de cette situation aujourd'hui par une partie des peuples du monde arabe débouche sur des révoltes, voire peut-être des révolutions. Ce processus a démarré en Tunisie puis gagné l'Égypte et de nombreux autres pays arabes à des degrés divers. La lutte est aujourd'hui particulièrement dure en Libye où le régime de Kadhafi emploie tous les moyens pour essayer de survivre.

A cette date, il est trop tôt pour déterminer ce que sera l'issue de ces révoltes dans les divers pays face à la résistance des régimes en place, des risques de dévoiement, des difficultés de faire accepter la modernisation indispensable à des peuples encore fortement touchés par l'analphabétisme et qui supportent des conditions de vie très difficiles ce qui rend difficile qu'ils se projettent sur le moyen et le long terme. Les puissances occidentales après avoir été surprises par les événements et n'avoir pas su réagir, comme l'illustre le cas du gouvernement français, guette l'opportunité de reprendre la main.

La CGT et donc nous mêmes devons exprimer notre solidarité avec les travailleurs en lutte dans ces pays. Nous aurons peut-être à nous mobiliser face aux mauvais coups que pourraient leur asséner les dirigeants occidentaux.

La situation dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur.

La restructuration de l'ESR se poursuit. La mise en œuvre de la LRU continue, les résultats des principaux appels d'offres du Grand Emprunt sont prévus d'ici la fin du premier semestre 2011. Le nouveau paysage de l'ESR se dessinera donc nettement et ne pourra être remis en cause que par la lutte des personnels et des changements politiques dans ce pays.

RGPP et Grand Emprunt

Pour avoir une vision claire de la réorganisation de la recherche qui était jusqu'à présent organisée par les EPST il faut prendre en compte à la fois les volets du Grand Emprunt et de la RGPP. La RGPP a été lancée discrètement dans les Organismes de recherche par la lettre de mission (20 octobre 2010) du premier ministre aux inspecteurs de l'Education Nationale chargé de préparer des mesures de Révision de la Politique Publique dans les EPST. Les emplois administratifs dans les organismes devraient être progressivement diminués sans doute dès 2012. Ce qui restera de l'administration du CNRS et des autres organismes doivent être regroupés dans des sièges réduits, quelques services nationaux localisés dans une région (service facturier non dématérialisé, affaires européennes, etc). Au près des Grands sites universitaires dotés d'un Idex, la plupart des services administratifs des EPST seront fusionnés avec les services correspondants des Universités. Cette politique implique de nombreuses réorientations professionnelles et des mobilités géographiques dans l'organisme et vers d'autres administrations. L'activité de tous les agents sera alourdie. Les conditions de travail devraient se dégrader. Il est vraisemblable qu'il y aura beaucoup de souffrance au travail si nous ne parvenons pas à faire reculer les directions et le gouvernement. Les projets de réorganisation vont toucher d'abord ce que les technocrates appellent les fonctions support (services financiers, achats, patrimoine, systèmes d'information, services généraux, communication, juridique, services des ressources humaines, restauration). Ces services sont présents au siège et dans les délégations régionales. Les projets viseront quelques mois plus tard les fonctions dit de soutien (information scientifique et technique, valorisation, affaires internationales).

La structuration géographique de la RGPP au CNRS va dépendre des projets d'Idex qui seront retenus par le gouvernement vraisemblablement au mois de juin. Ces Idex seront attribués au maximum à 10 grands sites à visibilité mondiale, sans doute 3 ou 4 pour la Région Parisienne dont le plateau de Saclay. Ce nombre de sites est à mettre en rapport avec l'existence aujourd'hui de 20 délégations.

On devine aisément que les laboratoires se trouvant sur un site sans Idex et donc sans administration locale du CNRS auront bien du mal pour survivre, d'autant que les moyens financiers du CNRS qui sont programmés à la baisse jusqu'en 2013 sont destinés en priorité aux labos présents dans le périmètre des Idex. **Il est clair que le terme excellence signifie exclusion.** Bien sûr, il y aura quelques exceptions mais le schéma général prévu est bien celui que je viens de décrire. Il devrait s'appliquer dans les autres EPST modulo leur spécificité : la santé implique des hôpitaux, l'agriculture a besoin de champs, etc....

C'est le gouvernement (pas seulement le ministère de la recherche) qui fait les choix essentiels. Les Organismes ne choisissent rien. Ils mettent en œuvre. Les Universités essayent de tomber du côté du manche, c'est un peu mieux que les EPST !

L'analyse que je viens de présenter est maintenant confirmé pour les fonctions supports par la réunion de mardi entre les organisations syndicales et la direction du CNRS emmenée par Xavier Inglebert, La direction nous a restitué les premiers résultats de l'Audit RGPP et nous a indiqué les orientations de travail imposées par le gouvernement et mis en musique par les inspecteurs de l'IGAENR et la direction du CNRS. Ces résultats ont été restitués quelques jours avant aux délégués régionaux, aux directeurs fonctionnels du siège et aux directeurs d'Instituts.

A partir des tableaux de l'Audit des fonctions supports, des indicateurs ont été élaborés à la demande des Inspecteurs de l'IGAENR. Ces indicateurs n'ont aucune valeur statistique et leur signification scientifique même chose. Ils ne sont jamais resitués dans leur contexte. Ce sont des outils politiques visant à justifier a posteriori des choix déjà faits. Il y a de nombreuses erreurs grossières qui seront sans doute corrigées d'ici 2 mois. Ce sont des données au 31/12/2009. Il apparaît 3335 ETP titulaires et non titulaires : 1950 au siège et dans les délégations régionales, 708 identifiés dans les labos, 670 travaillant dans des structures externes. 1965 ETP dans les labos doivent encore être triés entre fonctions support et soutien. Les indicateurs calculés ont donc un caractère provisoire. Ils sont utilisés pour comparer les délégations : montant du budget exécuté/ETP finance par à une lecture superficielle que certaines délégations font moins d'acte par agent que d'autres délégations sens tenir des domaines scientifiques. On voit tout de suite comment les technocrates comptent réorganiser le travail même si c'est absurde. Pour diminuer l'absurdité on regroupera par services nationaux ou par regroupement sur des grands sites multidisciplinaires tout en réduisant le nombre des emplois. Tant pis si les conditions de travail se dégradent et si les labos reçoivent un mauvais service. Hier après avoir alerté les camarades de l'INRA qui se trouvent à un stade plus avancé ; leur CTP vendredi en 8 recevra le rapport des Inspecteurs. Ils ont réussi à se procurer le rapport et nous l'on adressé en nous demandant de ne pas le diffuser tant qu'ils ne l'ont pas analysé. C'est explosif. Regroupement sur 5 grands pôles, externalisation informatique et de ce qui reste de la restauration, mutualisation avec d'autres établissements, diminution des emplois, etc.....

Les Inspecteurs présenteront au CNRS un rapport provisoire début juin. Après discussion avec la direction du CNRS, ils rédigeront un rapport définitif avec leurs propositions comme à l'INRA. Ils sont en train de faire la même chose à l'INSERM et à l'INRIA dans la plus grande opacité. C'est un comité de suivi des politiques publiques en septembre/octobre qui arrêtera.

Un point fondamental, le SNTRS-CGT et pas seulement son BN et sa CE doivent se bouger. Beaucoup de sections n'ont pas encore pris la mesure de la gravité de l'attaque. Il n'est plus temps de tergiverser, il faut être présent sur le terrain auprès des personnels à commencer par les délégations mais aussi les labos. Il faut débattre avec les personnels partout et ne pas laisser les délégués régionaux apporter des informations orientées et ne pas se laisser entraîner y compris au niveau des délégations dans une démarche d'analyse et de choix partagés avec l'Administration. Nous avons apporté une fin de non recevoir à la direction qui nous proposait de travailler à un diagnostic partagé pour les données de l'audit, la définition des hypothèses de réorganisation et la mise en œuvre des mesures !

Nous avons proposé une action le 31 mars lors du CA du CNRS aux autres syndicats qui ont accepté en principe à la fois pour se rassembler au siège du CNRS et dans les délégations. Nous pouvons envisager d'occuper les lieux si nous avons des forces suffisantes.

Situation de l'INIST

La réorganisation de l'INIST va intervenir dans le contexte de la RGPP, ce qui est un facteur supplémentaire d'inquiétude pour les personnels.

La Direction du CNRS a évoqué jusqu'à présent avec les personnels et les syndicats, notamment le SNTRS-CGT, les missions qui pourraient être conservées pour l'INIST et le devenir des personnels de droit privé de la filiale INIST diffusion qui perd sa rentabilité. Les propositions de la direction sur les missions et le devenir des personnels doit être transmis au personnel le 14 mars. Mais il y a une quinzaine de jours, la direction du CNRS a laissé entendre dans un power point que l'INIST pourrait être découpée en 4 ou 5 Unités plus ou moins indépendantes. Le BN du SNTRS-CGT a rappelé la semaine dernière dans un communiqué son hostilité à un découpage de l'INIST en entités autonomes et sa revendication de voir intégrer les personnels d'INIST diffusion sur postes CNRS. Des fonctions supports et des fonctions de soutien spécifiques à l'IST sont séparés des fonctions plus proches de la science. On devine bien l'opération RGPP, d'ailleurs 6 personnes de Rh sont déjà transférées à la délégation. Le débat en interne dans l'INIST doit se poursuivre pour définir clairement les missions de l'INIST et ses relations avec le pôle lorrain de l'IST de l'Enseignement Supérieur en prenant en compte les enjeux nationaux de l'IST. Au delà de la RGPP, il y a en effet d'importants enjeux autour de l'IST recherche/Enseignement supérieur. Nous ne le développerons pas ces points maintenant car il y a déjà beaucoup de choses à débattre dans cette CE

Le Statut des personnels

Des réformes ont eu lieu et vont avoir lieu prochainement.

Les ITRF et les conséquences pour les ITA

3 points importants à noter :

1) Introduction du Nouvel Espace Statutaire (NES).

Allongement des grilles de toutes les classes du Corps des Techniciens mais des débuts de carrière plus défavorables donnent des carrières cumulées inférieures dans chaque classe. Recrutement des Bac+2 (DUT, BTS) en catégorie B (TCS). La plupart des nouveaux techniciens risquent de faire toute leur carrière en classe Normale.

2) Maintien du Corps des AI

Théoriquement les Bac +2 peuvent encore être recruté dans ce corps. Deux corps au même niveau de diplômes ! Cette situation pourrait être provisoire. Ce corps pourrait être mis en extinction. La question reste poser de l'éteindre en passant le stock en IE. A suivre

3) Les ITRF sont fusionnés avec les techniciens de labos de l'Enseignement secondaire (6000 personnes). Les recrutements comme les affectations en cours de carrière peuvent se faire dans le supérieur ou le secondaire.

Le Ministère a laissé entendre que les deux premiers points seront appliqués au statut des ITA en 2011. La fusion avec les ITRF pourrait être envisagée plus tard

Le statut des Chercheurs et des Enseignant-chercheurs : des passerelles exigées par la Cour des Comptes. La pression pour que les chercheurs fassent de l'Enseignement revient en force.

La suite de la mise en œuvre de la PES.

Ce sera une année clef pour l'avenir de la PES qui n'a été appliquée que difficilement en particulier à l'IRD et à l'INRA. La Cour des Comptes demande aussi que la condition d'enseignement soit respectée. La PES pourrait bien avec retard devenir un outil pour inciter les chercheurs à faire de l'Enseignement. La mise en œuvre du dispositif se sera donc fait par étape pour persuader les chercheurs de la demander.

Pétition PPRS qui avait été décidée à la précédente CE a été lancée hier.

Les procédures d'évaluation des personnels vont passer sous le contrôle de l'AERES. La direction nous a annoncé ce scoop. Les Organismes et l'Enseignement supérieur se verront imposer des procédures (sans doute notamment des critères d'évaluation pour le recrutement et les promotions).

La négociation sur les non titulaires

Je veux en premier lieu saluer la lutte menée à l'ENS par les personnels non titulaires de la restauration. Notre camarade Edouard Bray, membre de la CE du SNTRS-CGT est un élément actif dans cette lutte qui nous fera sans doute un point de la situation. (Une collecte pour un soutien financier a eu lieu dans notre CE).

Le gouvernement vient de proposer un texte à l'issue d'une discussion de plusieurs semaines avec les Fédérations de fonctionnaires.

Ce qui est proposé, c'est une loi présentée à l'automne au parlement sur la base suivante: CDisation au bout de 6 ans de CDD/8ans puis concours réservés pendant 4 ans pour la titularisation. Il y aura une grille salariale. Mais les concours seront ouverts également aux CDD de 4 ans donc non encore CDisé. Le nombre de postes mis au concours sera déterminé chaque année lors de la préparation du budget. Le coût est faible car il ne s'agit que d'un transfert financier vers les non titulaires. Il n'est même pas sur que le nombre titulaires augmentera dans les ministères car il y aura en même temps des suppressions d'emplois dans d'autres services ou d'autres lieux. La notion d'employeur et de fonction permanente est assoupli (sans doute même département ministériel)

La date d'application pour bénéficier de la CDisation ou de la possibilité à concourir devait être reformulée.

Le contrat de projet ne figurera pas dans la loi. Cependant cinq secteurs feront l'objet de discussions supplémentaires pour examiner l'adaptation de la loi: Enseignement supérieur, recherche, formation professionnelle, projets informatiques, fouilles archéologiques. Ces discussions seront actées dans le protocole d'accord.

Les conditions d'application dans les Organismes et les Universités restent donc à négocier.

La catégorie C exclut de la contractualisation. Réflexion supplémentaire pour la catégorie B

Une indemnité de fonction est mise à l'étude avec les syndicats.

Faire remonter les dossiers dans nos organismes. Nous l'avons fait pour quelques cas: quelques succès mais nombreuses fins de contrat au 31/12/2010. D'autres en suspend. Pour les directions d'organismes: Licencier avant le vote de la loi. Ecrire à Péresse et au ministre de la FP pour dénoncer ce comportement.

Signature ou pas? Notre ligne revendicative doit rester l'objectif de la titularisation. Nous sommes contre le CDI qui peut venir en compétition avec le statut de titulaire. Cependant, sur le terrain nous ne pourrions que prendre acte des CDisation pour stabiliser les personnels que nous défendons.

Il nous faudra dans les prochains jours transmettre à l'UGFF notre point de vue sur signature ou non signature. L'UGFF prendra position le 28 mars. La signature éventuelle doit être transmise pour le 31 mars. Nous n'aurons pas de CE d'ici là. Il nous faut donc trancher aujourd'hui.

Pour ouvrir le débat, je veux dire ceci. Beaucoup d'éléments militent contre la signature par la CGT. Cependant, il nous faut peser comment les non-titulaires dans la recherche percevront cette attitude. Car nous risquons en cas de non signature d'être exclu du Comité de Suivi et donc des discussions avec le Ministère de l'ESR, discussions dans lesquelles nous pouvons avoir un rôle important. Si nous ne signons pas, sommes nous capables d'imposer malgré tout notre présence dans les discussions? Je pense que nous ne pouvons éviter de répondre à cette question. Dans tous les cas il nous faudra organiser la lutte des personnels.

Les relations syndicales dans la CGT et hors de la CGT et les difficultés de mobiliser

Attitude de la Ferc-Sup: enfermement dans une stratégie du retrait sans chercher à prendre ce qui peut être pris pour les personnels; CTPm sur ITRF, non titulaires, résignation face aux réformes, tentative d'intégrer le SNTRS, les actions qui avaient été prévues n'auront apparemment pas de suite (non titulaires).

Affaiblissement du SNCS-FSU et du SGEN-CFDT dans les EPST.

Mobilisation inégale dans le SNTRS-CGT

La mise en œuvre de la réforme de la représentativité et la discussion des droits syndicaux

Rappel CT et CAP : nouveau mode de fonctionnement : représentativité dépend d'un vote direct au CT, le CT n'est plus une structure paritaire, expression de la majorité syndicale, enjeu fondamental des votes au CT, groupe de travail prépare la campagne des CAP (4 pages et recherche des candidats). Au CNRS il y aura 10 sièges sans doute sans collèges distincts, il faudra une liste de 14 candidats (2/3 des titulaires + suppléants), A l'INSERM sans doute pas d'élections le 20 octobre puisqu'élections en 2010. Nous attendons confirmation de ce point.

Le point sur les négociations sur les droits : en cours, nous espérons confirmation que ce sera sur la base des élections au CT du CNRS.

Le critère de la transparence financière est maintenant un des 7 critères pour la représentativité. Cela aura des conséquences pour nous en termes d'organisation financière. Nous aurons à prendre des décisions à cet égard lors de notre prochaine CE du 7 avril 2011. Je ne vais pas plus loin aujourd'hui compte tenu du temps disponible.

Motion pour la titularisation des non titulaires

Cette motion a donné lieu à un vote préalable pour décider si cette CE prenait position ou si nous attendions le texte définitif du gouvernement. Il a été décidé de voter par 19 voix contre 16.

Cette motion définit donc la position que défendra notre représentant à la CE de l'UGFF.

Le SNTRS-CGT réaffirme que les salariés exerçant des fonctions permanentes dans la Fonction Publique doivent bénéficier du statut de fonctionnaire. Selon les fonctions, cela correspond à un ou à 3 ans d'années d'ancienneté. Le SNTRS-CGT, qui a œuvré à l'instauration du statut de titulaire dans la recherche, revendique des créations de postes pour titulariser tous les précaires.

Le SNTRS-CGT dénonce les directions d'organismes qui se débarrassent actuellement des CDD s'approchant de 6 ans d'ancienneté et même des CDD qui ont plus de 6 ans d'ancienneté.

Le SNTRS-CGT rappelle que le CDI est un contrat qui fournit une protection insuffisante.

Le SNTRS-CGT prend acte de quelques avancées du protocole d'accord sur les non titulaires connues à ce jour.

Le SNTRS-CGT dénonce le gouvernement qui veut exclure du comité de suivi du protocole d'accord sur les non titulaires les fédérations de fonctionnaires qui refuseront de signer cet accord.

C'est pourquoi la CE du SNTRS-CGT demande à l'UGFF-CGT de ne pas signer ce protocole d'accord sur les non titulaires.

Ivry le 10 mars 2001

Les 5 premiers paragraphes ont eu l'accord unanime de la CE

Le dernier paragraphe a été voté par 15 pour, 14 contre et 1 abstention.

Appel à la lutte contre la RGPP dans les organismes de recherche

La CE du SNTRS-CGT réunie le 10 mars 2011, après avoir pris connaissance des projets de RGPP au CNRS et à l'INRA, projets qui vont concerner aussi l'INSERM et l'INRIA, appelle tous les personnels du CNRS et des autres EPST à se mobiliser pour l'abandon de ces projets qui sont d'une extrême gravité pour l'avenir de nombreux personnels (titulaires et non titulaires) et de la recherche.

Le SNTRS-CGT avec l'ensemble de ses sections fera tout ce qui est en son pouvoir pour informer les personnels et les mobiliser. Tous (ITA et chercheurs) sont concernés par cette réforme qui est liée à la restructuration de la recherche et la mise en place des grands sites, dit d'excellence (IDEX) qui vont être prochainement retenus par le gouvernement.

Pour exiger l'abandon de cette réforme, pour la défense de l'emploi et du statut de titulaire, pour obtenir l'abandon de la DGG qui subordonne le CNRS aux universités, la CE du SNTRS-CGT appelle tous les personnels à se rassembler pour la région parisienne le 31 mars à 9h au siège du CNRS et en régions dans les délégations régionales.

La CE du SNTRS-CGT appelle aussi les personnels de l'INSERM et de l'INSB du CNRS à se rassembler au siège de l'INSERM à l'occasion de son conseil d'administration le 24 mars 2011 à 14h pour protester contre le contrat d'objectif de l'INSERM (qui impacte à la fois l'INSERM et le CNRS) et les tentatives de mettre en place des jury communs INSERM/CNRS dans les Sciences de la Vie.

Ivry le 10 mars 2011

Motion votée à l'unanimité

Point groupe de travail CAP

Frédéric BOLLER a présenté un compte rendu rapide du groupe de travail CAP.

Un groupe de travail destiné à préparer les élections pour les CAP a été mis en place. Une première réunion a eu lieu le 3 mars dernier. Il en ressort les points suivants : les sections doivent faire parvenir pour la fin du mois de mars au plus tard la liste des personnes désirant figurer sur les listes. Les listes devront mieux refléter la représentativité des BAP. Il faut également que les sections mettent à jour leurs fichiers adhérents et les transmettent au secrétariat. Il est encore trop tôt pour donner les grandes lignes de la future campagne. On ne laissera pas l'UNSA continuer à faire sa communication dans son coin (donc on s'y met également "graphiquement parlant") : un quatre pages sera envoyé à tous les personnels avant les grandes vacances et dès la rentrée de septembre.

Le 16/03 prochain les élus se réunissent pour faire le point et réfléchir à ce qui sera mis en place pour la campagne.

Denis CLAISSE a également fait un point sur les élections au CAES.

Point Congrès UGICT :

Relevé de conclusion de la préparation du 16^{ème} congrès de l'UGICT par la CE du SNTRS, le 10 mars 2011

La CE du SNTRS-CGT du 10 mars 2011 a débattu dans la perspective du 16^{ème} congrès de l'UGICT. Ce congrès se tiendra du 29 mars au 1^{er} avril 2011, à Vichy. La CE a adopté la composition de la délégation du SNTRS.

La délégation sera donc composée d'Isabelle Clair, Wilfried Rault, Lorena Klein, Hervé Doreau, Jean Kister et la candidature de Didier Gori a été proposée pour la CE de l'UGICT. Ces propositions ont été adoptées par 25 voix pour et 3 abstentions. La CE du SNTRS s'est ensuite exprimée sur le Rapport d'activité de l'UGICT dont les votes se sont ainsi répartis : 18 pour, 4 contre et 5 abstentions.

Le bureau national avait fait appel à des propositions d'amendements des sections. Aucune proposition n'a été émise. Le bureau national a donc proposé une série d'amendements. Bien que le congrès de l'UGICT n'ait pas vocation à se substituer au congrès du SNTRS, les objectifs d'amendement visaient à réaffirmer l'orientation de la CGT et particulièrement de l'UGICT dans la recherche et dans la fonction publique. La plupart des amendements ont fait l'objet d'une approbation globale et ont été unanimement adoptés avec 23 votes favorables. Seuls 2 amendements font l'objet d'un vote distinct, mais ils ont été adoptés largement (25 pour, 1 contre et 1 abstention et 18 pour, 2 contre et 2 abstentions).

La CE s'est également exprimée sur le document d'orientation avec 11 pour, 8 contre et 3 abstentions.

La liste des documents (rapport d'activité et document d'orientation) sont disponibles sur le site web du syndicat avec les amendements présentés par le SNTRS-CGT ([Documents Congrès UGICT](#)).

L'expression de la CE servira d'appui à la répartition des voix du SNTRS à l'occasion du congrès. Nous remercions les camarades qui ont participé à ce débat. Parmi les délégués, Isabelle Clair et Wilfried Rault contribueront à animer une table ronde sur la précarité dans le cadre du congrès. Ils apporteront leur expérience et les résultats obtenus lors de l'enquête « précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche » à laquelle ils ont considérablement contribué.